18 établissements des Yvelines reçoivent le bouclier de la résilience



Le Bouclier de la résilience est une distinction valorisant l'état de bonne préparation des établissements scolaires face aux risques naturels et technologiques, selon une double approche opérationnelle et culturelle. Il s'inscrit dans l'esprit de la loi de modernisation de la sécurité civile où chacun contribue à sa propre sécurité à titre individuel ou collectif.

Obtenir cette distinction honorifique sur une année scolaire vise à encourager la progression des établissements dans leur démarche de résilience et permet de mobiliser l'attention de la communauté éducative, des parents d'élèves, des collectivités territoriales et des autres partenaires de l'école (pompiers, gendarmerie, police nationale...).

Depuis maintenant 4 ans, la Direction des services de l'Education nationale des Yvelines (DSDEN78) a généralisé progressivement la rédaction des Plans Particuliers de Mise en Sûreté. A ce jour, tous les établissements scolaires sont dotés d'un PPMS.

Ces PPMS ont été testés lors d'exercices annuels de simulation de grande ampleur rendus possible grâce à la construction d'un partenariat dynamique entre l'ensemble des acteurs du dispositif. Cette démarche opérationnelle s'appuie sur une éducation à la santé, à la citoyenneté, au développement durable et à la responsabilité en milieu scolaire. Les enseignements disciplinaires se retrouvent dans cette mobilisation qui fait partie intégrante du projet d'établissement.

Cette année, 18 établissements du premier et du second degrés ont reçu le bouclier de la résilience lors de la cérémonie organisée le Mardi 8 décembre dernier, au Grand Palais lors d ela COP21.

Pour en savoir plus

: http://www.ac-versailles.fr/public/icms/s1 312863/18-etablissements-des-vvelines-recoivent-lebouclier-de-la-resilience



